



Beaulac-Garthby, le 20 juin 2019

Objet : Visites des bandes riveraines

Bonjour,

Depuis plusieurs années, de nombreux efforts de protection des plans d'eau sont initiés à travers la MRC des Appalaches. À ce sujet, une étape importante sera réalisée cette année, soit une visite de caractérisation des bandes riveraines de chaque propriété à Beaulac-Garthby.

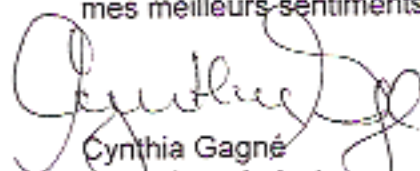
Nous désirons vous informer qu'au cours du mois de juillet ou août, deux étudiants visiteront toutes les propriétés riveraines de Beaulac-Garthby. Ils ont reçu les autorisations nécessaires ainsi que les formations leur permettant d'évaluer les bandes riveraines.

A ce jour, nous n'avons pas de règlement en vigueur en lien avec la «**Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables**» afin d'atténuer le réchauffement des eaux et ainsi contribuer à lutter contre la prolifération des cyanobactéries (algues bleue vert).

Dans ce contexte (prolifération des cyanobactéries, espèces exotiques envahissantes), il est impératif que la municipalité de Beaulac-Garthby établisse un règlement en lien avec la politique afin de protéger la bande riveraine. Maintenir une certaine bande naturelle stabilise la rive, réduit l'érosion et minimise la perte de sol. De plus, cette bande de végétation naturelle ou plantée permet de filtrer l'eau avant qu'elle atteigne le plan d'eau.

Nous en profitons pour féliciter les citoyens qui ont déjà amorcé un processus de revégétalisation.

Je vous remercie de l'attention portée à la présente et vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.



Cynthia Gagné
Directrice générale